

À Nouméa le 08 Juin 2020

3 rue Dolbeau - Ducos
BP 12377
98802 Nouméa Cedex

E-mail : capse.nc@capse.nc
Tél : (687) 25 30 20
Fax : (687) 28 29 10

BORDEAU DE TRANSMISSION
BT 2020 CAPSE NC N°J03

Emetteur : Société CAPSE NC
Destinataire : DIMENC

DIRECTION DE L'INDUSTRIE,
DES MINES ET DE L'ENERGIE
DE LA NOUVELLE-CALEDONIE
Arrivé le 8 JUIN 2020
Enregistré le 11 JUIN 2020
N° CE 20 3160 . SI-1265

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint le document suivant :

- Récépissé de dépôt de la demande de Permis de Construire pour l'affaire **LOGIDIS** – à joindre au dossier DDAES « Construction d'un bâtiment d'entrepôt de stockage en extension d'un bâtiment (dock) en cours de construction. » site Auer.

Vous en souhaitant bonne réception,

Cordialement,

DELORME Catherine


CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT
3, rue Dolbeau ZI DUCOS
BP 12377 98802 Nouméa Cedex
Tél: 28 29 10 Fax: 28 29 10
E-mail capse.nc@capse.nc www.capse.nc

CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT
3 rue Dolbeau – ZI DUCOS BP 12377 98804 Nouméa Cedex – Tél : (687) 25 30 20 / Fax : (687) 28 29 10
e-mail : capse.nc@capse.nc

SARL au capital de 1.000.000 CFP - Ridet : 674200.001
Compte SGCB n° 18319.06711.40170301010.clé 44

International account number SGCB IBAN: FR76 18319.06711.40170301010 44
Bank Identification Code: SOGENCNN

Direction de l'Urbanisme

~~~

Service de la Gestion  
des Actes d'Urbanisme

~~~

Tél: 27 07 16 - Fax : 27 07 66

~~~

Courriel : [mairie@ville-noumea.nc](mailto:mairie@ville-noumea.nc)

## RECEPISSÉ DE DÉPOT D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Reçu le dossier de demande de permis de construire de : **SARL LOGIDIS** (représentée par Monsieur Romain BABEY)

Nature des travaux : Construction d'un bâtiment d'entrepôt de stockage en extension d'un bâtiment (dock) en cours de construction

Adresse du terrain : RUE AUER - Lot n° 511 pie - 657 - DUCOS INDUSTRIEL - Commune de Nouméa

Votre dossier de demande de permis de construire déposé en mairie le **5 juin 2020** est enregistré sous le numéro **98818 2020 PC 0086**.

Au regard des informations enregistrées, le délai d'instruction de votre dossier est de **QUATRE MOIS**.

La fin du délai d'instruction de votre dossier interviendra au plus tard le **5 octobre 2020**.

Le délai d'instruction de droit commun de 3 mois prévu par l'article Lp.121-4 du code de l'urbanisme de la Nouvelle-Calédonie est majoré de **UN MOIS** conformément à l'article PS. 221-35 du code de l'urbanisme de la Nouvelle-Calédonie dans la mesure où le dossier de demande de permis de construire comprend une étude d'impact.

En application de l'article Lp. 121-5 du code de l'urbanisme de la Nouvelle-Calédonie, le permis est **tacitement accordé** si aucune décision ne vous est notifiée à l'issue du délai d'instruction.

*Toutefois, dans le mois qui suit le dépôt de votre dossier, la Ville de Nouméa peut vous écrire :*

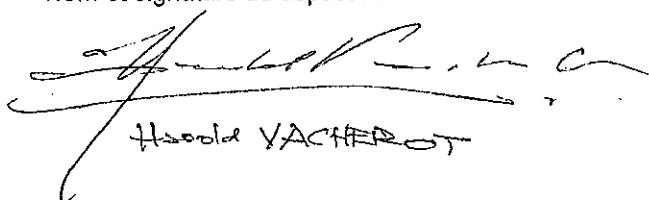
- *Soit pour vous indiquer qu'il manque une ou plusieurs pièces à votre dossier ;*
- *Soit pour vous avertir qu'un délai différent de celui indiqué sur ce récépissé s'applique à votre projet, lorsque le projet entre dans les cas prévus aux articles PS. 221-35, PS. 221-36 ou PS. 221-37 de la partie II - Règles d'Urbanisme applicable en province Sud du code de l'urbanisme de la Nouvelle-Calédonie ;*
- *Soit pour vous informer que votre projet correspond à un des cas où un permis tacite ne peut être acquis.*

*Si vous recevez une telle lettre avant la fin du premier mois suivant le dépôt de votre dossier, celle-ci remplacera le présent récépissé.*

Le 25/06/2020

Le 5 juin 2020

Nom et signature du déposant

  
Harold VACHEROT

Technicien du Service de la  
Gestion des Actes d'Urbanisme

